

# MODALITÉS D'INSCRIPTIONS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Activités	Sites	Horaires	Je suis facturée.....	Je réserve, au plus tard, pour....	Je peux annuler, au plus tard, jusqu'au .....	Mon enfant est malade, pour ne pas être facturé, je ...
<b>Les temps périscolaires</b>						
Accueil périscolaire matin	Ecole Maternelle Victor Hugo	7h00 à 8h35	à la présence	Le jeudi pour la semaine suivante	Le jeudi pour la semaine suivante	préviens via le Portail Famille de son absence le jour J
	Ecole Élémentaire Jules Ferry	7h00 à 8h20				
	Ecole Maternelle Paul Bert					
Temps Méridien	Ecole Élémentaire Paul Bert	11h35 à 13h35	double si absence non justifiée ou si je n'ai pas réservé dans les délais	Le jeudi pour la semaine suivante	Le jeudi pour la semaine suivante	
	Ecole Maternelle Victor Hugo	11h20 à 13h20				
	Ecole Élémentaire Jules Ferry					
	Ecole Maternelle Paul Bert					
Etudes	Ecole Élémentaire Paul Bert	16h30 à 18h00	à la présence	Le jeudi pour la semaine suivante	Le jeudi pour la semaine suivante	En aucun cas, les absences pour « maladie » ne seront prises en compte passé ce délai.
Passerelle études	Ecole Élémentaire Jules Ferry	18h00 à 18h30				
	Ecole Élémentaire Paul Bert	16h45 à 18h30				
Accueil périscolaire soir	Ecole Maternelle Victor Hugo		16h30 à 18h30			
	Ecole Élémentaire Jules Ferry					
	Ecole Maternelle Paul Bert					
Accueil de loisirs Envol - Mercredi	L'Envol	Arrivée entre 7h00 et 9h00 sauf en cas de sortie 8h30 au plus tard Départ entre 16h30 et 18h30	<b>Double si absence non justifiée ou si je n'ai pas réservé dans les délais</b> Les absences ne seront pas facturées si je préviens via le Portail Famille de son absence le jour J  Au bout de 2 absences non justifiées, un courrier sera adressé, pour informer de l'annulation de mes réservations jusqu'à la fin de la durée de l'activité. Je devrais alors refaire mes demandes d'inscriptions selon les places disponibles.	* Le jeudi pour la semaine suivante	Le Jeudi pour la semaine suivante	
Accueil de loisirs Arc en Ciel - Mercredi	L'Arc en Ciel			* Le jeudi pour la semaine suivante		
Accueil de loisirs Oasis - Mercredi	L'Oasis			* Le jeudi pour la semaine suivante		
<b>Les temps extrascolaires</b>						
Accueil de loisirs Envol - Vacances	L'Envol	Arrivée entre 7h00 et 9h00 sauf en cas de sortie 8h30 au plus tard Départ entre 16h30 et 18h30	<b>Double si absence non justifiée ou si je n'ai pas réservé dans les délais</b> Les absences ne seront pas facturées si je préviens via le Portail Famille de son absence le jour J  Au bout de 2 absences non justifiées, un courrier sera adressé, pour informer de l'annulation de mes réservations jusqu'à la fin de la durée de l'activité. Je devrais alors refaire mes demandes d'inscriptions selon les places disponibles.	*Vacances de Toussaint : à partir du 02/09/2024	Le jeudi pour la semaine suivante	préviens via le Portail Famille de son absence le jour J
				*Vacances de Noël : à partir du 04/11/2024		
				*Vacances d'Hiver : à partir du 06/01/2025		
				*Vacances de Printemps : à partir du 24/02/2025		
Accueil de loisirs Oasis - Vacances	L'Oasis			*Vacances d'Eté : à partir du 22/04/2025		En aucun cas, les absences pour « maladie » ne seront prises en compte passé ce délai.

\* Sous réserve des places disponibles